

**Esneux**

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame Yoann et Pauline BASTIN-FRERE** demeurant Rue Joseph Potier 4 à 4140 SPRIMONT.

Le terrain concerné est situé **Rue de la Fontaine à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section C n°740R.

La demande vise les travaux suivants : **construction d'une nouvelle maison d'habitation** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- pour être constructible, la superficie minimale des nouvelles parcelles doit être de 3000m² ;
- l'accès carrossable à la voirie doit présenter une rampe maximum de 4% sur les cinq premiers mètres à partir de l'alignement ;
- le plan du volume principal devrait s'inscrire dans un rectangle dont le rapport du mur gouttereau au pignon est compris entre 1,5 et 3 ;
- au maximum deux matériaux de parement sont admis pour la réalisation de l'ensemble des façades d'un même volume.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, au **Domaine Brunsode** (Château Brunsode n°2 - 1^{er} étage), Service Urbanisme, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve **Domaine Brunsode** (Château Brunsode n°2 - 1^{er} étage) à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18 août 2025 au 1er septembre 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be